

III^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Dakar (Sénégal), 24-26 mai 1989



DÉCLARATION DE DAKAR

Nous, Chefs d'État, de gouvernement et de délégation, réunis à Dakar, les 24, 25 et 26 mai 1989,

CONSIDÉRANT après Paris et Québec, que notre communauté francophone, se fondant, d'une part sur l'usage en commun de la langue française, d'autre part sur la richesse et la diversité de ses traditions, de ses langues et de ses cultures, est devenue une réalité politique, économique et culturelle fondamentale dans la vie de nos États et, en même temps, un facteur d'équilibre entre les Nations ;

CONSIDÉRANT que les Sommets sont le lieu privilégié d'expression et de renouvellement d'une solidarité essentielle pour la construction d'un espace commun francophone de dialogue et de coopération ;

CONSIDÉRANT que c'est le contenu concret des réalisations qui fera la valeur de notre projet et que la consolidation de l'espace francophone passe par une coopération multilatérale exemplaire qui se fonde sur l'action et la modernité ;

À ces fins, nous, Chefs d'État et de gouvernement,

RÉAFFIRMONS notre volonté de continuer de développer, au sein de notre espace commun de solidarité et de coopération, des actions concrètes et significatives, multilatérales et multiformes pour relever les grands défis de notre temps dans les domaines de l'agriculture et de l'environnement, de l'énergie, de la culture et de la communication, de l'information scientifique et du développement technologique, des industries de la langue, de l'éducation et de la formation ;

DÉCIDONS que l'éducation et la formation constituent un domaine stratégique d'intervention, à la fois pour la préservation et la diffusion, tant de la langue française que des langues et cultures nationales, pour la consolidation de la communauté francophone, en favorisant la compréhension et l'adhésion de la jeunesse à nos objectifs pour la réalisation du développement économique des Nations ;

PRENONS solennellement l'engagement de contribuer à la création d'un contexte économique international plus équitable, aux fins de promouvoir, dans les pays en développement membres de notre communauté un processus d'amélioration de leur situation économique ;

NOUS FÉLICITONS du renforcement de la fonction et du rôle de l'Agence de coopération culturelle et technique dans la dynamique des Sommets, qui constitue un jalon essentiel dans l'ancrage d'une Francophonie multilatérale ;

INCITONS les autres instances internationales à partager notre volonté politique commune de créer et de développer une pareille dynamique favorable à la promotion des relations culturelles, économiques, scientifiques et technologiques et d'œuvrer à l'instauration d'une paix solide et durable dans le monde.